

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

Couplant A

Version 2

Date

13/05/2025

Page

1/9

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : A

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Couplant pour contrôle non destructif par ultrasons, usage industriel.

Utilisation déconseillée : Aucun sauf si spécifié ailleurs dans cette FDS.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SOFRANEL Tél : +33 (0)1 39 13 82 36

59 Rue Parmentier Fax : +33 (0)1 39 13 19 42

78500 Sartrouville e-mail : infosof@sofranel.com [www.sofranel.com](http://www.sofranel.com)**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

## RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**Dangers physiques: : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Dangers sur la santé: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Dangers pour l'environnement: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage :** Pas nécessaire.**2.3 Autres dangers**

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.1. Substances**

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n° 1272/2008
Propane-1,2-diol	57-55-6	EEC No. 200-338-0	<=100	-

Numéro d'enregistrement REACH

01-2119456809-23

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

- Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact cutané** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de symptômes.
- Ingestion** NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

Couplant A

Version 2

Date

13/05/2025

Page

2/9

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Pas de précautions spéciales requises

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Aucune information disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction inappropriés:** aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

**Produits dangereux résultants de la combustion:** Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage.

#### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

**Suisse - Stockage de substances dangereuses**

Classe de stockage - SC 10/12

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

**Couplant A**

Version 2

Date

13/05/2025

Page

3/9

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Utilisation en laboratoire

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Liste source (s) :

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Propane-1,2-diol		STEL: 450 ppm 15 min STEL: 1422 mg/m <sup>3</sup> 15 min  STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 150 ppm 8 hr TWA: 474 mg/m <sup>3</sup> 8 hr TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hr			

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Propane-1,2-diol				TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	TWA: 25 ppm 8 timer TWA: 79 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 37.5 ppm 15 minutter. value calculated STEL: 118.5 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter. value calculated

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Propane-1,2-diol		TWA-GVI: 150 ppm 8 satima. TWA-GVI: 474 mg/m <sup>3</sup> 8 satima. total vapor and particles TWA-GVI: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 satima. particles	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. particulates TWA: 150 ppm 8 hr. total vapour and particulates TWA: 470 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. total vapour and particulates STEL: 1410 mg/m <sup>3</sup> 15 min STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> 15 min STEL: 450 ppm 15 min		

Composant	Lettonie	Lithuanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Propane-1,2-diol	TWA: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 7 mg/m <sup>3</sup> IPRD			

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Propane-1,2-diol	MAC: 7 mg/m <sup>3</sup>				

#### Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre: Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL) : Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Propane-1,2-diol 57-55-6 ( <=100 )			DNEL = 10mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 168mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

**Couplant A**

Version 2

Date

**13/05/2025**

Page

**4/9**

Concentration prévisible sans effet (PNEC) : Voir les valeurs

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Propane-1,2-diol 57-55-6 (<=100 )	PNEC = 260mg/L	PNEC = 572mg/kg sediment dw	PNEC = 183mg/L	PNEC = 20000mg/L	PNEC = 50mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Propane-1,2-diol 57-55-6 (<=100 )	PNEC = 26mg/L	PNEC = 57.2mg/kg sediment dw			

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### MESURES TECHNIQUES

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des yeux :** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (La norme européenne - EN 166).

**Protection des mains :** Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0.28 mm	Niveau 6 EN 374	Comme testé sous EN374-3
Gants néoprène	> 480 minutes	0.38 mm		Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques
Viton (R)	> 480 minutes	0.3 mm		

**Protection de la peau et du corps :** Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. (Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations).

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation.

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu'Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée.

**Protection respiratoire :** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

**À grande échelle / utilisation d'urgence :** Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées.

**Type de filtre recommandé :** Filtre à particules.

**À petite échelle / utilisation en laboratoire :** Conserver une ventilation adéquate.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:

Liquide visqueux Liquide

Aspect:

Transparent incolore

Odeur:

Inodore

Seuil olfactif:

Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion

-60 °C / -76 °F

Point de ramollissement

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

187 °C / 368.6 °F

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

**Couplant A**

Version 2

Date

**13/05/2025**

Page

**5/9**

Inflammabilité (Liquide)	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	Inférieure 2.5 vol % Supérieure 12.6 vol %	
Point d'éclair	99 °C / 210.2 °F	Méthode - Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	400 °C / 752 °F	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
pH	6.5-7.5	100g/l aq. sol
Viscosité	45 mPa.s at 20 °C	
Hydrosolubilité	Complètement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponibl	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
<b>Composant</b>	<b>log Pow</b>	
Propane-1,2-diol	-0.9	
Pression de vapeur	0.13 mbar @ 20 °C	
Densité / Densité	1.03 - 1.04	
Densité apparente	Sans objet	Liquide
Densité de vapeur	2.62	(Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide)	

## 9.2. Autres informations

Formule moléculaire	C3 H8 O2
Masse molaire	76.10
Taux d'évaporation	Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité :

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.2. Stabilité chimique :

Hygroscopique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Polymérisation dangereuse	Aucune information disponible.
Réactions dangereuses	Aucune information disponible.

### 10.4. Conditions à éviter :

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

### 10.5. Matières incompatibles :

Agents comburants forts. Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux :

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

##### a) toxicité aiguë;

Oral(e)	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cutané(e)	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Propane-1,2-diol	LD50 = 20 g/kg ( Rat )	LD50 = 20800 mg/kg ( Rabbit )	-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

**Couplant A**

Version 2

Date

13/05/2025

Page

6/9

**b) corrosion cutanée/irritation cutanée;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;**

Respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**e) mutagénicité sur les cellules germinales;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**f) cancérogénicité;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit.

**g) toxicité pour la reproduction;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**h) toxicité spécifique pour certains organes cibles— exposition unique;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**i) toxicité spécifique pour certains organes cibles— exposition répétée;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Organes cibles Aucun(e) connu(e).

**j) danger par aspiration;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes / effets, aigus et différés Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité : Effets d'écotoxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Propane-1,2-diol	LC50: = 51600 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss) LC50: 41 - 47 mL/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 51400 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: = 710 mg/L, 96h (Pimephales promelas)	EC50: > 1000 mg/L, 48h Static (Daphnia magna)	EC50: = 19000 mg/L, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)

Composant	Microtox	Facteur M
Propane-1,2-diol	= 710 mg/L EC50 Photobacterium phosphoreum 30 min	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance Miscible à l'eau, Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Propane-1,2-diol	-0.9	<1 dimensionless

**12.4. Mobilité dans le sol :** Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau. Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

Couplant A

Version 2

Date

13/05/2025

Page

7/9

**12.7. Autres effets néfastes****Des polluants organiques persistants** Ce produit ne contient aucune substance connue ou suspectée.**Potentiel de destruction de l'ozone** Ce produit ne contient aucune substance connue ou suspectée.**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits non utilisés** : Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.**Emballages contaminés** : Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser des récipients vides.**Le code européen des déchets** : D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.**Autres informations** : Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.**Ordonnance suisse sur les déchets** : L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>.**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

**ADR**

Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

**IATA**

Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable, les produits emballés

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaires internationaux**

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Propane-1,2-diol	57-55-6	200-338-0	-	-	X	X	KE-29267	X	X

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

**Couplant A**

Version 2

Date

**13/05/2025**

Page

**8/9**

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Propane-1,2-diol	57-55-6	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH      Sans objet

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Propane-1,2-diol	57-55-6	-	-	-

Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Propane-1,2-diol	57-55-6	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux  
Sans objet

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?    Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Réglementations nationales

Classification allemande WGK

Voir le tableau pour

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Propane-1,2-diol	WGK1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Propane-1,2-diol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84

Réglementation suisse : Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2). Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

#### Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

Produit

Couplant A

Version 2

Date

13/05/2025

Page

9/9

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)  
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques  
WEL - Limite d'exposition en milieu de travail  
TWA - Moyenne pondérée dans le temps  
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association  
IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer  
DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
RPE - Équipement de protection respiratoire LD50 - Dose létale à 50%  
LC50 - Concentration létale à 50%  
EC50 - Concentration efficace 50%  
NOEC - Concentration sans effet observé  
POW - Coefficient de partage octanol: eau  
PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique  
vPvB - très persistantes et très bioaccumulable

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
OECD - Organisation de coopération et de développement économiques  
ATE - Estimation de la toxicité aiguë  
BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)  
COV - (composés organiques volatils)

## Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

## Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT(UE)2020/878 DELA COMMISSION modifiant l'annexe I du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité